

Conseillers en exercice :	18	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre, le Conseil Municipal des
Présents :	13	MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
Pouvoirs :	3	séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas
Votants :	16	VANNIER, Maire.
Convocation :	04/12/2025	-----
Affichage procès-verbal :	09/12/2025	Étaient présents : M Nicolas VANNIER, M ^{me} Michèle FOEILLET, M Patrick
M. Patrick RENOUX est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.		RENOUX, M ^{me} Edwige LECARTEL, M. Joël TEILLET, M Daniel MENUET, M ^{me}
Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2025 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.		Sandrine MARCHAND, M ^{me} Agnès SOUDANNE, M ^{me} Mickaëlle GOUNORD ,
		M. David MIGNON, M ^{me} Edwige BOURSEGUIN, M. Julien REMAUD, M ^{me}
		Coralie BODIN.
		Étaient absent(s) excusé(s) :
		M ^{me} Virginie THOMAS a donné pouvoir à. M. Nicolas VANNIER.
		M. Nicolas BOUJU a donné pouvoir à. M. Joël TEILLET.
		M. Jean-Guy JOUBERT a donné pouvoir à. M. Patrick RENOUX.
		M. Jean-Marc BOURSEGUIN M. Stéphane NICOLEAU,
		Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mardi 9 décembre 2025 à 18h30

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

D_2025_84_04. **FINANCES COMMUNALES**

Budget Annexe Commerce : Décision modificative n°2025-2.

Mardi 9 décembre 2025 à 18h30

D_2025_80_01. **FINANCES COMMUNALES**

Budget Communal : Décision modificative n°2025-2.

D_2025_81_02. **DOMAINES ET PATRIMOINE**

Proposition d'acquisition.

D_2025_82_03. **AUTRES DOMAINES**

Convention de partenariat avec la CCI de la Vendée

D_2025_83_04. **FINANCES COMMUNALES**

Budget Annexe Commerce : Décision modificative n°2025-2.

D_2025_--_--. **AUTRES DOMAINES**

Partenariat avec L'Association Culturelle du Pays Mareuillais

D_2025_80_01. FINANCES COMMUNALES

Budget Communal : Décision modificative n°2025-2.

M. Patrick RENOUX présente la seconde décision modificative sur le budget communal pour l'exercice 2025 s'élevant à 15 000 € et permettant d'ajouter des crédits en fonctions des besoins de fin d'année.

En fonctionnement :

Le trésorier nous impose cette année la mise en place d'une nouvelle pratique comptable consistant à examiner les recettes émises dans l'année et à constater au compte 681 des provisions pour des recettes difficile à recouvrer. Il s'agit d'inscrire des crédits au compte 681 pour 600€ et de diminuer les crédits du même montant au compte 60621 : combustibles.

Il s'agit d'inscrire des crédits supplémentaires sur le compte 6419 : remboursement sur rémunération pour 15 000€. En effet la collectivité a fait face à plusieurs arrêts maladie lors de cet exercice. Etant assuré pour notre personnel titulaire et, percevant les indemnités journalières sur le personnel contractuels nos recettes sont supérieures à nos prévisions. En parallèle, il vous est proposé d'augmenter le compte 6413 : rémunération des agents contractuels de 15 000€ permettant ainsi une clôture d'exercice sereine sur le chap 012.

En investissement :

Chap 16 emprunt : Il s'agit d'inscrire les crédits supplémentaires sur le compte 1641 pour 4 000€. Cette dépense correspond à l'annuité en capital de l'emprunt du crédit mutuel contracté au cours de l'année. En parallèlement une diminution de crédit est proposée pour la même somme au compte 2138 : Autres constructions.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	600.00 €	15 600.00 €	0.00 €	15 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138 : Autres constructions	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		15 000.00 €		15 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

VALIDER la décision modificative n°2025-2 du budget commune.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_81_02. DOMAINES ET PATRIMOINE

Proposition d'acquisition

Le Conseil Municipal est informé de la réception en Mairie d'une proposition d'acquisition des parcelles cadastrée ZS 269 et 270 pour 2 030m² situées au 43 Rue des Sables et jouxtant l'actuelle école maternelle.

Il est également demandé au conseil municipal de donner mandat à M le Maire pour mener les négociations d'achat, sachant que le prix annoncé par le vendeur étant fixé à 145 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

EMET un avis favorable à la proposition d'acquisition.

CHARGE Monsieur le Maire de négocier un prix d'achat inférieur à 145 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_82_03. AUTRES DOMAINES

Convention de partenariat avec la CCI de la Vendée

A la suite de la fermeture du Speakeasy, la commune souhaite trouver un nouveau repreneur dès que possible. La Chambre du commerce et de l'industrie nous propose une convention d'accompagnement dans le cadre de cette reprise de commerce dans le bourg de Beugné l'Abbé. La convention est décomposée en 2 phase :

- Phase 1 : Aide à l'appel à candidature et Audition des candidats avec la Municipalité pour un coût de 1 200 € HT (1 440 € TTC).
- Phase 2 : accompagnement du futur gérant retenu par la commune dans sa phase anté-crédation et dans sa première année d'exploitation pour un coût de 1125 € HT (1350€ TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

VALIDE la convention d'accompagnement de la CCI Vendée pour la phase 1 d'un montant de 1200.00€ HT- 1 440€ TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D_2025_83_04. FINANCES COMMUNALES

Budget Annexe Commerce : Décision modificative n°2025-2.

M. Patrick RENOUX présente la seconde décision modificative sur le budget annexe Commerce pour l'exercice 2025.

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération n° D-2025-77-07 la résiliation amiable du bail commercial avec la SARL GUIBERT RM a été validé incluant la remise sur loyers impayés s'élevant à 7 466.84 €. La présente décision modificative permettra de finaliser les écritures comptables.

En fonctionnement :

Il s'agit d'inscrire des crédits supplémentaires sur le compte 6577 : pour 7 500€.

En parallèle, il vous est proposé de diminuer les crédits sur le virement sur le compte 021 : 7500 € rémunération des agents

En investissement :

Il s'agit d'inscrire la diminution des crédits sur le virement au 023 pour 7500 € et parallèle d'inscrire des crédits supplémentaires sur le compte 1641 pour 7500 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6577 : Remises gracieuses	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 500.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

VALIDE la décision modificative n°2025-2 du budget annexe commerce.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_-- --, AUTRES DOMAINES

Partenariat avec L'Association Culturelle du Pays Mareuillais

Information sur le projet de création du bulletin au fil du Lay sur Les Magnils-Reigniers en partenariat avec l'association Culturelle du Pays Mareuillais.

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DECISION DU MAIRE

ENGAGEMENT DE DEPENSES INFERIEURES A 5 000 € HT.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

2025

Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Nicolas VANNIER.



Le secrétaire de séance,
Patrick RENOUX.



